



hébergement d'un tiers

Par **gwendidi08**, le **04/07/2019** à **19:00**

Bonjour maître,

J'aimerais savoir s'il y a atteinte à la vie privée ou si une action est possible quand l'un des membres d'une famille (majeur) est contres l'hebergement d'un tiers au domicile familial?

Cela fait maintenant 10 mois que cette personne est hébergé au domicile de mes parents, où je vis également. A trois reprises il nous a annoncé un retour prochain à son domicile et à trois reprises ce retour définitif ne s'est pas fait. Nous sommes maintenant le 04/07/2019, il est arrivé avant Noël et la cohabitation est devenu trop lourdes et insupportable pour ma part.

Que puis-je faire? Ai-je un droit de parole?

Par **youris**, le **04/07/2019** à **20:14**

bonjour,

vos parents peuvent héberger qui ils veulent dans leur logement.

si la situation ne vous convient pas, comme vous êtes majeur, vous pouvez quitter quand vous voulez le logement de vos parents.

salutations